



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) Arguel : M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.2.1) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes : Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), Y.M. DAHOU (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J.Y. PRALON, J.M. JOUFFROY

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T.MORTON (jusqu'au 3.8), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

Délibération n°2018/004353

Rapport n°3.4 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2018

Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2018

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « actions recherche et innovation »	Montant du budget 2018 : 80 000 € Montant de l'opération : 45 000 €

Résumé :

La CAGB soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Sur la base des résultats obtenus par le Pôle des Microtechniques sur l'année 2017, le rapport présente la demande de soutien au programme d'actions 2018 du pôle de compétitivité « Microtechniques » pour un montant de 45 000 €.

I. Bilan de l'année 2017 du Pôle des Microtechniques

Pour rappel, la filière microtechnique sur le territoire correspond à 1% de la production mondiale. Plus de 400 entreprises industrielles, 11 000 salariés, 1,36 milliards d'euros de chiffre d'affaire. Cette filière représente 1050 chercheurs, 450 en recherche publique et 600 en recherche privée, une Société d'Accélération du Transfert des Technologies et une centrale technologique (MIMENTO). Sur le volet formation, 53 diplômés allant du CAP au diplôme d'ingénieur.

Le pôle en 2017 :

- 12 projets labellisés impliquant les entreprises et les laboratoires du territoire,
- 50 visites d'entreprises réalisées,
- 12 évènements nationaux internationaux organisés,
- 142 entreprises adhérentes
- 2 clusters Bourgogne Franche-Comté en aéronautique et santé
- 6 formations mises en place pour 40 participants

II. Rappel des axes stratégiques du Contrat de Performance du Pôle phase 3.0

A/ Rappel de la stratégie du Pôle des Microtechniques

L'ambition du Pôle est d'être au cœur de l'Europe dans l'action pour la fédération, l'animation, l'attraction, le rayonnement et la mondialisation de la filière des microtechniques tout en privilégiant un ancrage fort en Bourgogne Franche-Comté.

Les deux défis du Pôle à relever :

- Défi 1 : faire croître la richesse technologique, économique et sociale prioritairement en Bourgogne Franche-Comté par les microtechniques dans le contexte de la mondialisation des marchés. Créer plus d'activité économique, plus de valeur ajoutée, plus d'emplois, de compétitivité, favoriser l'obtention de plus de moyens pour toutes formes de R&D dans le but d'innover et ceci tout particulièrement à destination du tissu économique.
- Défi 2 : mieux faire reconnaître au niveau mondial les « microtechniques » comme une des technologies des microsystèmes (Microsystem technologies).

B/ Les objectifs technologies - marchés

Les objectifs du pôle sont déclinés sur **5 domaines d'actions stratégiques (DAS)** en lien avec les marchés. Les domaines d'actions stratégiques relèvent de la thématique du pôle et sont cohérentes avec celle-ci et entre elles.

Les DAS sont les suivants :

- **luxe** qui regroupe des segments d'activités stratégiques similaires tels que l'Horlogerie, la bijouterie, la joaillerie, les accessoires métalliques pour la maroquinerie et la lunetterie,
- **santé** qui correspond aux diverses tendances marchés : les dispositifs médicaux, les biothérapies, la santé connectée, l'économie des séniors, la récupération d'énergie...,
- **microsystèmes** qui est un axe technologique, certes, mais qui au même titre que les nanotechnologies ou l'électronique ont en commun des enjeux tels qu'il est primordial de les prioriser comme un marché,
- **aéronautique (et spatial et défense)** qui concerne principalement les fournisseurs de rangs 2 ou 3 au minimum. Ici l'axe marché contient des exigences particulières tant d'un point de vue de la commercialisation, que d'un point de vue normatif,
- **procédés microtechniques**, avec des axes technologiques sur un marché de sous-traitance et d'expertise en industrialisation et production. Les domaines adressés sont : microfabrication, micromoulage et micro-injection, usinage de haute précision, micromanipulation et traitement de surfaces.

III. Programme d'actions porté par le Pôle des Microtechniques pour l'année 2018

Le programme d'actions et les objectifs attendus sont précisés dans l'annexe 1 : programme d'actions 2018 de la Convention.

IV. Le plan de financement 2018

La mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2018 est de 943 415 €. Celui-ci correspond à une demande de financement à hauteur de 45000 € pour la CAGB.

Suite à la baisse du soutien financier de l'Etat et des Départements ces dernières années, la contribution du Grand Besançon à l'égard du pôle est passée de 41 000 € à 45 000 € pour l'année 2018.

Le plan de financement est détaillé dans l'annexe 2 de la convention.

MM. J.L. FOUSSERET (2) et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au programme d'actions du Pôle des Microtechniques à hauteur de 45 000 € pour l'année 2018,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 3



Reçu le 11 OCT. 2018

Prefecture du Doubs

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



CONVENTION
Relative au soutien au programme d'actions pour l'année 2018
du Pôle de Compétitivité des Microtechniques

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU dûment habilité à signer par délibération du Conseil de Communauté en date du 27 septembre 2018 d'une part

Et

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Etienne BOYER, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4

Exposé des motifs

La CAGB soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Sur la base des résultats obtenus par le Pôle sur l'année 2017 et de ses nouveaux objectifs pour les années à venir, le Grand Besançon a décidé d'apporter son soutien au Pôle des Microtechniques pour l'année 2018.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien au Pôle de compétitivité des Microtechniques en 2018 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 45000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation de la filière des microtechniques dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité, sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1 de cette convention.

Article 2 - Programme d'actions

Le Pôle s'engage à conduire les actions conformes au programme décrit en annexe 1 pour un budget prévisionnel de 943 415 € figurant en annexe 2.

Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention

La CAGB attribue au bénéficiaire une subvention de 45 000 € pour l'année 2018, pour un budget prévisionnel global de 943 415 € pour son programme 2018, pour l'action décrite à l'article 1^{er}.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100%, soit 45 000 € à la signature de la présente convention,

Le Pôle des Microtechniques s'engage à fournir en fin de programme, en deux exemplaires, un compte rendu financier et un rapport d'activité annuel qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611-4 CGCT.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2018. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au plus tard le 1^{er} juillet 2021.

La participation financière de la CAGB au Pôle des Microtechniques doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et peut donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du Pôle des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que définie à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée et autorisée par la CAGB.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées à la CAGB.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle des Microtechniques a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

Le Président du Pôle des Microtechniques,

Etienne BOYER

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon
Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU

Annexe 1 : programme d'actions 2018

I. Définition du programme

Le Guide des financements des pôles « Financement des pôles de compétitivité » – version 2 - Mission de l'action régionale DGCIS, définit dans son 1^{er}§ la « classification des différentes missions des pôles de compétitivité » fait apparaître 5 grandes catégories de missions exercées par les pôles.

1. Catégorie A : les missions exercées par le pôle pour le compte de l'Etat et des collectivités,
2. Catégorie B : les missions exercées par le pôle pour stimuler l'innovation, favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D,
3. Catégorie C : des missions d'accompagnement des entreprises adhérentes au pôle de compétitivité,
4. Catégorie D : des prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées,
5. Catégorie E : des actions réalisées dans le cadre de projets soutenus par des programmes européens.

II. Description et résultats attendus des différentes missions

A/ Catégorie A : les missions exercées par le pôle pour le compte de l'Etat et des Collectivités

1. L'élaboration, l'actualisation et le suivi de la stratégie du Pôle de Compétitivité

(Objectifs, concertation et rédaction de la feuille de route stratégique, veille et prospective à cette fin, ...) qui est en particulier définie dans le contrat de performance et ses annexes

- stratégie du Pôle,
- stratégie de la filière

Indicateurs

- *Le programme d'action 2018*
- *Le catalogue marqueté des services fournis par le pôle ainsi que les 2 clusters « marché » : Innov'Health pour le secteur santé et Aéromicrotech pour le secteur aéronautique. Ces services sont proposés aux entreprises de Bourgogne Franche-Comté ainsi qu'à toutes les entreprises membres du Pôle.*
- *Un programme d'accompagnement des startups en lien avec les instances régionales (Région, CAGB, BPI, ...) dans le cadre de la FrenchTech.*

2. La labellisation des projets collaboratifs de R&D et les travaux préparatoires associés

(Élaboration et actualisation du guide de la procédure de labellisation, examen des dossiers, participation aux réunions du comité de labellisation, rédaction des comptes rendus des réunions du comité de labellisation, ...)

- labellisation,
- suivi de projets FUI et locaux

- *le processus de labellisation : objectif 20 projets collaboratifs (FUI, ANR, locaux)*
- *l'évaluation dans le cadre des AAP génériques ANR et les lettres de soutien aux projets non collaboratifs de 20 par an.*
- *le suivi de tous les projets FUI financés et actifs pendant la période 2015-2016*

3. Les activités de reporting exigées par les pouvoirs publics

- indicateurs,
- rapports.

- *Enquête SESSI (Indicateurs nationaux sur l'industrie française)*
- *Indicateurs liés au contrat de performance*
- *Indicateurs liés à la convention de financement annuelle 2018*
- *Rapports d'activités annuels*
- *Rapport d'activités pour les bureaux, CA et AG*
- *Audit des pôles*

4. Les missions de nature institutionnelle exercées par le Pôle de Compétitivité, sur la sollicitation expresse de l'Etat ou des collectivités territoriales

Participer à des groupes de travail ou à des réunions afin d'apporter son expertise sur le domaine thématique, d'aider à la définition de politiques publiques (ex : S3, Grenelle de l'environnement, etc.), au portage d'actions publiques (Semaine de l'industrie par exemple), etc.

- réunions internes (de préparation et de concertation) dédiées à ces missions de nature institutionnelles,
- réunions externes sur sollicitations expresses des pouvoirs publics.

- *Avancement régional PIA*
- *Comités de pilotages régionaux divers*
- *Semaine de l'industrie*
- *Réunions des Pôles à l'initiative de l'Etat ou des collectivités territoriales*
- *French Tech*
- *Réflexion sur la politique des clusters en région*

B/ Catégorie B : les missions exercées par le pôle pour stimuler l'innovation

Favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D.

Les axes thématiques définis :

- santé,
- aéronautique,
- luxe,
- microsystèmes,
- compétences et formation,
- innovation technologique (veille).

Indicateurs :

- *nombre d'adhérents : +10% de PME et + 3% de grands groupes ou ETI par an*
- *équilibre financier des comptes analytiques consolidés*

1. Les actions collectives relevant de l'« usine à projets »

Il s'agit de l'animation de la stimulation de l'innovation scientifique, technique et non technique par le développement de projets à fins de mise sur le marché de produits d'avenir.

Les outils d'animation sont : les commissions, les journées techniques, les rencontres, les participations aux réunions, les congrès et séminaires dédiés...

Santé

Indicateurs :

- *6 réunions par an avec les membres*
- *Le développement du cluster santé lancé en 2016 sur tout le territoire de la grande région. Cette démarche implique l'ensemble des acteurs de l'industrie, de la recherche et de la formation du secteur « santé »*
- *1 journée « Rencontre Praticiens-Industriels » avec les professionnels de santé exerçant au CHRU de Besançon*

- 1 évènement type convention d'affaires et rencontres B to B (Medfit)
- partenariat ISIFC pour l'évènement « La rentrée de DM », développement d'un cluster santé sur le territoire de la Grande Région
- 1 évènement à l'international avec nos partenaires étrangers (Irlande, Allemagne, Italie ou Suisse)
- Collaboration avec le Village By CA du Crédit Agricole
- Lancement et poursuite des actions prévues au titre de la French Tech
- Un évènement caritatif
- Prospection et identification des besoins des industriels

Aéronautique

- 2 commissions plénières permettant de continuer la mobilisation des entreprises régionales sur cette thématique
- 4 réunions de travail destinées à animer les groupes d'entreprises aéro/défense/spatial et la consolidation du cluster aéromicrotech en Bourgogne Franche-Comté
- Collaborer avec la grappe constituée en région et étendre activité du cluster à l'ensemble de la région BFC
- 1 rencontre destinée à poursuivre les partenariats engagés avec les Pôles aéronautiques (Astech, Pegase, AeroSpace Valley, ...) notamment à l'occasion du salon du Bourget
- Le déplacement sur des événements du type SIANE, Aerosapce Day, Metalic material, ...
- Participation aux instances nationales du Gifas
- 1 rencontre inter pôle ou cluster sur la thématique.

Luxe

- 2 actions de concertation et d'échanges entre les membres autour de la thématique (commissions plénières internes au PmT)
- Collaboration avec Luxe&Tech / articulation des missions respectives
- 1 action de représentation du milieu industriel franc-comtois à EPHJ en Suisse.

Microsystèmes

- Représentation et participation au congrès SSI (Smart System Integration) en mars 2018
- Démarrage d'une action dans le domaine de l'optique/photonique
- Participation à un évènement inter pole/cluster (ex CNOP)

2. L'animation de la communauté des membres du pôle de compétitivité

- Les évènements auxquels le pôle participera en 2018 :

Les évènements sont les suivants :

- Eurosatory
- Aeromart
- Eurobiomed
- EPMT, SMT - juin 2018 - Genève (CH) => Thématiques : Microtechniques, Santé, la Rentrée des DM en lien avec l'ISIFC
- Micronora
- Medfit et Biofit

- Les outils de diffusion d'information sur la filière, le secteur, les rôles du pôle, les actualités, etc. qui sont : sites web, plaquettes, relation presse, mailing, outils de communication :

- Mise à jour des sites web des clusters (Aéromicrotech et Innov'Health)
- Plaquettes et/ou annuaire - Mise à jour et maintenance de nos support papier de communication
- Communication institutionnelle - gestion de la relation avec la presse

- *Mailing- Préparation, maintenance et diffusion sur les bases de données de nos différentes cibles de communications*
- *Communication événementielle*
- *Animation d'un comité éditorial (interne et externe)*
- *Animation des réseaux sociaux*
- *Outils de communication – Conception – réalisation des communiqués, signature des mails, kakemonos, affiches, newsletters, etc.*

- La « voix des entreprises » qui correspond aux visites et écoutes des besoins, projets et stratégie des entreprises membres ou non encore membre dans le but de mieux se connaître, et d'identifier les axes de collaborations potentiels et de construction de projets ou de proposition de valeurs pour soutenir les actions d'innovation de l'entreprise.

- *Visiter 40 entreprises*

3. L'animation du réseau des pôles de compétitivité

Cette animation repose sur deux niveaux :

- ✓ le niveau français *via* de l'interpôle de compétitivité
- ✓ le niveau international *via* de l'interclustering.

Deux tâches affectées à cet axe de mission :

- La tâche « interpôles » : en tant que pôle « technologique », le pôle des microtechniques doit faire un effort particulier pour se rapprocher des pôles « marché » d'intérêt.
- Les axes « techno-marché » prioritaires identifiés dans la feuille de route 2014-2018 guideront la tâche « interpôles ». Cette tâche sera traitée à travers "Les actions collectives relevant de l'« usine à projets » du présent document.

- la tâche « interclustering » :

A ce titre, l'action prolongera l'initiative « Microtechnics Alliance ». Cette priorité repose sur une volonté de se rassembler avec les clusters européens et voisins ayant des activités majeures dans les microtechniques. Pour mémoire la « Microtechnics Alliance » est constituée des clusters :

- MicroTEC Südwest, Allemagne
- Micronarc, Suisse
- Minalogic, France
- et nous-même.

En 2016, le Pôle a signé une convention de partenariat avec un cluster national Allemand (IVAM) et des opérations business sont prévues en Allemagne en 2017.

Une action d'échange avec un cluster irlandais (entreprise Ireland) est également prévue sur le salon Micronora.

Participation au conseil d'administration de France Cluster et aux travaux de l'association française des pôles de compétitivité pour favoriser les liens et les actions avec les autres clusters français.

C/ Catégorie C : Les missions d'accompagnement des entreprises adhérentes au pôle de compétitivité

1. Des actions individualisées au profit d'entreprises

Deux types d'actions individualisées :

- Le Conseil en innovation technologique qui correspond au cadre du régime N520A, aide RDI, du Conseil en Innovation Technologique.

Il s'agit d'actions en direction des entreprises membres ou qui le deviennent pendant l'action, pour les aider dans les choix technologiques de leur projet de R&D en phase avec leurs ambitions technologiques stratégiques. Pour ce faire le pôle s'entoure de ses compétences technologies propres (experts internes) ou s'associe avec des scientifiques ou experts technologiques pour aider l'entreprise dans ses orientations de choix technologique stratégiques de RDI. Cette activité porte sur le recueil et la réponse aux besoins technologiques des entreprises. La démarche s'inscrit le plus souvent dans la continuité de la « Voix des entreprises », « L'animation de la communauté des membres du pôle de compétitivité »).

Les demandes exprimées pendant ces moments d'écoute des besoins donnent lieu à des réponses scientifiques et technologiques qui sont apportées à l'entreprise (démarche non homogène) pour qu'elle puisse poursuivre ou enclencher sa recherche interne RDI.

3 démarches par an

- le conseil individuel

Il s'agit d'actions en direction des entreprises membres ou qui le deviennent pendant l'action, pour les aider dans la structuration de leur projet de R&D en phase avec leur stratégie de développement par l'innovation. Il s'agit d'apporter une aide à l'entreprise (démarche non homogène) pour la guider dans ses démarches de montages de projets de RDI et de vérification de cohérence avec sa stratégie globale. Ainsi le pôle peut être amené à conseiller l'entreprise dans son choix du cadre de son projet (forme de projet, financeurs potentiels, propriété intellectuelle, contrat de partenariat ou de consortium, gestion non technologique de projet, recherche de partenaires, etc). La démarche s'inscrit le plus souvent dans la continuité de la « Voix des entreprises », « L'animation de la communauté des membres du pôle de compétitivité ». Elle s'inscrit aussi en complète osmose et complémentarité avec le Conseil en Innovation Technologique décrit dans le paragraphe précédent.

3 démarches par an dans le sens du conseil individuel.

2. Des actions collectives et homogènes touchant l'ensemble des entreprises adhérentes

Ce sont les actions homogènes communes dans la catégorie C et B du programme.

D/ Catégorie D : les prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées

Dans la lignée de la stratégie engagée depuis 2012 de proposition de valeurs à destination de nos membres sur des prestations payantes, le pôle poursuit en 2018 cette activité source de revenus privés et surtout source de services utiles pour nos adhérents avec une forte satisfaction exprimée. Cette activité complète et s'allie avec celle des partenaires du pôle également acteur du développement économique régional.

Cette offre est réajustée pour 2018 en fonction de raisons conjoncturelles et/ou de rapport effort/rentabilité : (formation par exemple), d'autres ont été ajoutées ou renforcées (gestion administratives de projets par exemple) ou également la formation qui a fait son apparition en 2016.

Les prestations qui seront développées sont les suivantes :

Désignation	Remarques
Recherche de partenaires	Notamment pour les projets de RDI collaborative
Montage de projet de RDI	Notamment pour PME, pour des projets régionaux, nationaux ou européens
Etude stratégie de filière	Notamment pour syndicat professionnel
Affichage <i>via</i> sponsoring	Notamment de la part de banques, laboratoires, GDO
Organisation de Journées Découvertes	Notamment pour les laboratoires de recherche,
Encart publicitaire dans l'annuaire du pôle	Annuel
Etude sur mesure (Asso, GDO)	En progression
Gestion de projet de RDI	Notamment pour les coordinateurs de projets collaboratifs
Apporteurs d'affaire	Notamment pour des cabinets (CIR, CII, consulting, etc.). Retour long terme.

E/ Catégorie E : les actions réalisées dans le cadre de projets soutenus par des programmes européens.

Le PMT a présenté un projet lié à la digitalisation des entreprises de l'aéronautique à l'interreg.

Annexe 2 : budget prévisionnel du programme 2018

Budget total prévisionnel pour le programme de l'année 2018 s'élève à 943 415 € HT.

Dépenses prévisionnelles (en HT)

Types de dépenses	
Personnel	499 415 €
Frais de structure	199 999 €
Charges externes	181 000 €
Valorisation industriels	41 000 €
Frais de déplacement	22 001€
TOTAL	943 415 €

Recettes prévisionnelles (en HT)

Financeurs publics	Montant recettes (€)
Etat	138 972
Région Bourgogne Franche-Comté	272 735
CAGB	45 000
PMA	10 000
PETR (ex Pays Horloger)	5 000
Total financement public	471 707
Autofinancement	471 708
Total recettes	943 415

Annexe 3 : indicateurs territoriaux 2018

Le Pôle s'engage à collecter et informer le Grand Besançon sur la base des indicateurs territoriaux suivants :

Pour les entreprises adhérentes du pôle :

- effectifs,
- chiffre d'affaires.

Pour les entreprises adhérentes du pôle participant à des projets collaboratifs :

- montant des programmes,
- montant des aides publiques liées à ces programmes,
- brevets déposés dans le cadre de ces programmes,
- dans le cadre de ces programmes, le nombre d'emplois créés ou maintenus pour chaque entreprise du territoire du Grand Besançon impliquée dans un projet.

Pour les laboratoires :

- montant des programmes,
- montant des aides publiques,
- chercheurs concernés par les programmes,
- autres personnels concernés par les programmes,
- publications,
- brevets déposés dans le cadre de ces programmes.